



10^e

Triennale internationale du papier

Viviane Fontaine

26.04 - 4.10.2020

REGLEMENT DU CONCOURS

1. Description

La Triennale internationale du papier est une exposition concours ouverte à tous les artistes qui utilisent le papier dans leurs œuvres en tant que substance et transformation et non en tant que support uniquement.

Les artistes présentent une à trois œuvres au jury de sélection qui opère le choix des œuvres sélectionnées et exposées au Musée de Charmey lors de la 10^e Triennale internationale du papier du 26 avril au 4 octobre 2020.

2. Participation

Les artistes peuvent présenter une à trois œuvres au jury de sélection.

Le volume des œuvres en trois dimensions doit être inférieur à un mètre cube. La surface des œuvres en deux dimensions doit être inférieure à un mètre carré.

La hauteur maximale et/ou la largeur maximale ne doivent pas dépasser 2 mètres. Il n'y a pas de limite inférieure.

Un diptyque, un triptyque, une série peuvent être considérés comme une seule œuvre pour autant que la dimension totale corresponde au règlement.

Les œuvres présentées doivent être récentes, datant de 2017 à 2019.

3. Inscription

Les dossiers de candidature doivent parvenir au Musée de Charmey par voie électronique via son site Internet, par courriel ou par poste **avant le 15 novembre 2019**. Aucun document ne sera restitué aux artistes sauf sur leur demande expresse.

L'envoi d'un dossier de candidature correspond à l'acceptation du présent règlement.

Pour s'inscrire, l'artiste doit remplir le formulaire *online* ou retourner le bulletin d'inscription dûment rempli. Il rédige pour chaque œuvre présentée, un dossier en français, allemand ou anglais (maximum trois pages A4) contenant :

- En couverture le numéro ou la devise signalé(e) dans le bulletin d'inscription (aucune mention du nom de l'auteur dans le dossier)
- Des photographies de l'œuvre en haute définition
- Le titre de l'œuvre
- Les dimensions de l'œuvre en centimètre (système métrique)
- La date de la réalisation
- La description de la technique et des matières utilisées
- Une explication thématique de l'œuvre (maximum 10 lignes)

Les dossiers sur papier avec le bulletin d'inscription doivent être envoyés au :

Musée de Charmey, case postale 1, 1637 Charmey, Suisse.

Les dossiers informatiques (en format PDF) peuvent être déposés sur le site Internet

Le formulaire d'inscription online équivaut au bulletin d'inscription :

www.musee-charme.ch/triennale

Les dossiers informatiques (en format PDF) avec le bulletin d'inscription scanné peuvent également être envoyés par e-mail à :

info@musee-charmey.ch

4. Sélection des œuvres

Le jury sélectionne les œuvres qui participeront à la 10^e Triennale et ses décisions sont sans appel. Les artistes seront avertis personnellement avant le 15 janvier 2020 par courrier ou par courriel des résultats et choix du jury de sélection.

5. Envoi des œuvres

Les œuvres sélectionnées pour la 10^e Triennale internationale du papier doivent parvenir au Musée de Charmey **au plus tard le 6 avril 2020.**

Les artistes assument les frais financiers (transport et assurance) aller et retour des œuvres de leur domicile au Musée et en fin d'exposition du Musée à leur domicile. Les artistes peuvent, à leur convenance, acheminer et venir rechercher leurs œuvres, les faire envoyer ou mandater une entreprise.

Les œuvres envoyées au Musée doivent correspondre à celles sélectionnées. En cas de non conformité, l'artiste peut être éliminé du concours et exclu de l'exposition. Seul le jury est apte à prendre cette décision qui ne souffrira aucune opposition.

6. Concours

La Triennale internationale du papier est dotée de trois prix et d'un prix du public :

- Premier prix 4.000 francs suisses
- Deuxième prix 2.000 francs suisses
- Troisième prix 1.000 francs suisses
- Prix du public 500 francs suisses

Un jury composé de professionnels des musées, des arts graphiques et appliqués et de la presse (7 à 9 membres) décernera les prix de la 10^e Triennale le 19 avril 2020. Le jury est obligé de distribuer les trois prix à sa disposition et ne peut pas partager ces prix entre plusieurs artistes.

Les artistes primés seront avertis personnellement. Les décisions du jury sont sans appel et ne feront l'objet d'aucun recours ou procédure légale.

Le public sera invité à voter tout au long de l'exposition dans une urne disposée à cet effet au Musée.

7. Exposition

Les artistes sélectionnés participeront à l'exposition qui se déroulera du 26 avril au 4 octobre 2020 au Musée de Charmey. Le montage de l'exposition sera effectué par le Musée : les artistes sont priés de joindre à leur envoi toutes les indications nécessaires à ce montage.

Les prix seront remis aux lauréats lors du vernissage de l'exposition le samedi 25 avril 2020.

Le prix du public sera proclamé et remis au lauréat lors du finissage le dimanche 4 octobre 2020.

À l'occasion de la Triennale, le Musée édite un catalogue de l'exposition avec une reproduction couleur de chaque œuvre sélectionnée et exposée. Les artistes s'engagent à fournir (après la sélection) un document photographique de qualité (min. 300 dpi). Il sera remis gratuitement à chaque artiste sélectionné trois exemplaires du catalogue. Il leur sera possible d'en acquérir des exemplaires supplémentaires à un prix de faveur.